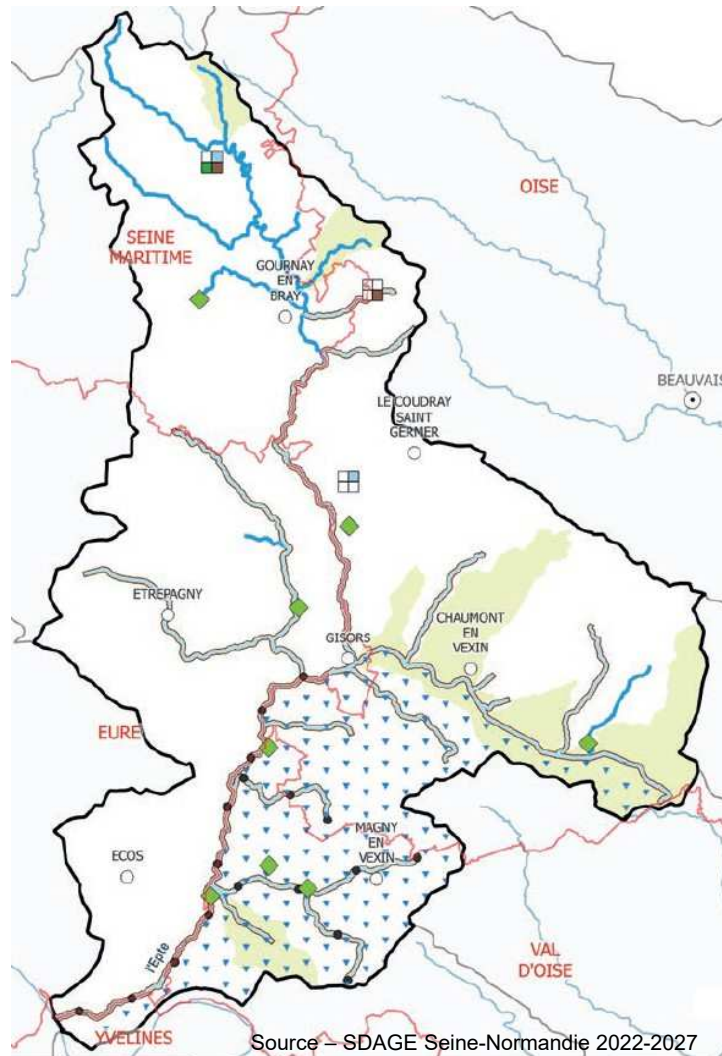


EPTE (Sav.13)

Enjeux

1/ Contexte



L'unité hydrographique « Epte » est à cheval sur les départements du Val-d'Oise (95) et de l'Eure (27). Elle est constituée par :

- 27 masses d'eau superficielles dont 5 dans le Val-d'Oise : le ru du Cudron, l'aubette de Magny, le ru de Genainville, le ru de Chaussy et l'Epte
- 3 masses d'eau souterraines dont une dans le Val-d'Oise : l'éocène et craie du Vexin.

Dans le Val-d'Oise cette unité hydrographique se structure autour de l'Epte qui est la limite ouest du Val-d'Oise. C'est un territoire à dominante agricole qui est inclus dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français.

2/ Problématique sur le territoire du Val-d'Oise

L'UH « Epte » est caractérisée par une activité agricole dynamique et à dominante céréalière. La vallée de l'Epte ainsi qu'une partie de ses affluents dans le Val-d'Oise sont classées en zone Natura 2000, ce qui renforce les enjeux de préservation des zones humides sur ce territoire.

Les masses d'eau concernées sont répertoriées dans le tableau ci-après :

Masse d'eau	Etat actuel <i>(Etat du précédent PAOT)</i>	Objectif état écologique SDAGE 2022-2027 <i>(Objectif 2016-2021)</i>	Objectif état chimique SDAGE 2022-2027 <i>(Objectif 2016-2021)</i>	Dérogation
Ru du Cudron FRHR239-H3163000	Bon <i>(Bon)</i>	Bon état atteint <i>(Bon état 2015)</i>	Bon état atteint <i>(Bon état 2015)</i>	Report 2033
Ru de Chaussy FRHR239 - H3181000	Moyen <i>(Moyen)</i>	Bon état 2027 <i>(Bon état 2021)</i>		
L'Aubette de Magny FRHR240	Moyen <i>(Moyen)</i>	Bon état 2027 <i>(Bon état 2027)</i>		
Ru de Genainville FRHR240-H3171250	Moyen <i>(Moyen)</i>	Bon état 2027 <i>(Bon état 2015)</i>		
L'Epte FRHR239	Bon <i>(Bon)</i>	Bon état atteint <i>(Bon état 2015)</i>		
		Objectif état quantitatif SDAGE 2022-2027 <i>(Objectif 2016-2021)</i>	Objectif état chimique SDAGE 2022-2027 <i>(Objectif 2016-2021)</i>	Dérogation
Éocène et craie du vexin français FRHG107	Médiocre <i>(Médiocre)</i>	Bon état atteint <i>(Bon état 2015)</i>	Moins strict 2027 <i>(Bon état 2027)</i>	Non dégradation

À l'exception de l'Epte, les cours d'eau connaissent de nombreux problèmes liés à leur morphologie. Quand les lits ne sont pas fixés par d'anciens travaux hydrauliques agricoles, ils sont recalibrés lorsqu'ils franchissent des zones urbanisées à l'instar de l'Aubette de Magny. L'état chimique est essentiellement dégradé par les pesticides et les pollutions ponctuelles issues de l'assainissement des collectivités. En effet de nombreuses STEU sont soit vétustes, soit sous-dimensionnées et parfois alimentées par des réseaux unitaires.

Les actions suivantes sont à mener pour restaurer la qualité chimique globale :

- Améliorer les traitements/capacités en poursuivant les travaux de réfection et d'amélioration des traitements épuratoires des STEU de Banthelu, Hodent, Saint-Clair-sur-Epte, Arthies/Maudétour, Magny-en-vexin.
- Améliorer les réseaux d'assainissement des eaux usées en poursuivant les passages en séparatif ou en réhabilitant les réseaux existants.
- Limiter l'usage des pesticides dans l'agriculture.
- Améliorer la connaissance et la maîtrise des polluants rejetés aux réseaux d'assainissement des collectivités, de l'industrie et de l'artisanat.
- Améliorer les conditions d'écoulement et les diversités d'habitat en restaurant l'hydromorphologie dans les parties aval des cours d'eau qui constituent des axes de migrations amphihalins.

3/ Objectif à atteindre à horizon 2027

Pour les six prochaines années, la MISEN du Val-d'Oise souhaite focaliser son action sur l'ensemble du chevelu hydrographique. Elle conduira des actions visant à :

- Améliorer les traitements/capacités des STEU de Banthelu, Hodent, St-Clair-sur-Epte, Arthies/Maudétour, Magny-en-vexin en poursuivant les travaux de réfection et d'amélioration des traitements épuratoires.
- Améliorer les conditions d'écoulement et les diversités d'habitat en restaurant l'hydromorphologie dans les parties aval des cours d'eau qui constituent des axes de migrations amphihalins.
- Améliorer la qualité de l'eau potable sur les AAC des captages prioritaires.

Stratégie de la MISEN

1/ Leviers disponibles

Afin d'avancer sur ces objectifs à atteindre ces six prochaines années, la MISEN peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'action proactive de plusieurs collectivités territoriales qu'il s'agit d'encourager, telle que celle des syndicats comme SIEVV ainsi que le SIABVAM et le PNR du Vexin français.
- L'action réglementaire des services de l'État pour accompagner les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire de façon à ce qu'ils soient compatibles avec le respect des objectifs du SDAGE.
- Les financements de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dont le 11^e programme et les financements du Conseil Départemental du 95.
- L'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.
- Les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) qui sont élaborés autour d'un programme d'actions sur les territoires à enjeux prioritaires, définis dans le cadre d'une stratégie territoriale.

2/ Objet(s) prioritaire(s)

Pour les six prochaines années, la MISEN Val-d'Oise concentrera son action sur :

- L'amélioration du traitement et de la collecte des eaux usées.
- La restauration du fonctionnement écologique des cours d'eau et leur affluent .

3/ Acteurs concernés (pilotage et coordination)

La DDT est chef de la MISEN, le Service de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Accompagnement des Territoires en est l'animateur. Le pôle eau, rapporteur de la mise en œuvre de la DCE, assure la coordination des actions inscrites dans le PAOT qui sont pilotées par un ou plusieurs acteurs parmi lesquels l'AESN, l'ARS, la DRIEAT, l'OFB, la Chambre d'Agriculture, les PNR, les collectivités etc.

Actions retenues

Action n°1

Action :	Agriculture : Mise en œuvre programmes d'actions sur les AAC des captages prioritaires	N° OSMOSE : 0197709, 0197723
Pilotage	Service rapporteur : DDT 95	Maître d'ouvrage : SIEVAM
Objectif principal	<input checked="" type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input checked="" type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - captage d'Ambleville - captage de Saint-Clair-sur-Epte - captage de Saint-Gervais
		Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masses d'eau	HG201 - Craie du Vexin normand et picard HG107 - Eocène et craie du Vexin français	
Indicateur de réalisation	Signature contrat CTEC du Vexin, actions mises en place	

Action n°2

Action :	Gestion concertée sur l'Aubette de Magny et l'Epte	N° OSMOSE : 0166548
Pilotage	Service rapporteur : DDT 95	Maître d'ouvrage : SIABVAM, SMBE
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : Achèvement du scénario de gouvernance avec l'adhésion ou fusion du SIABVAM avec le SMBE.
		Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	HG201 - Craie du Vexin Normand et Picard HG107 - Eocène et craie du Vexin Français	
Indicateur de réalisation	AP de changement de statuts	

Action n°3

Action :	Assainissement : Révision des SDA	N° OSMOSE : 0177241
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : Communes
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - Magny-en-Vexin - St-Clair-sur-Epte - Chaussy Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input checked="" type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	Masses d'eau superficielles de l'UH	
Indicateur de réalisation	Nombre de révisions de SDA, Bilan des actions du SDA	

Action n°4

Action :	Réhabilitation/création STEU	N° OSMOSE : 0177242
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : Communes, SIAAM
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input type="checkbox"/> restaurer <input checked="" type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - Arthies + Maudétour : création - St-Clair-sur-Epte - Genainville - Banthelu : réhabilitation Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	Masses d'eau superficielles de l'UH	
Indicateur de réalisation	Étapes réglementaires (dossier loi sur l'eau), réalisation des travaux	

Action n°5

Action :	Milieux : Restauration continuité écologique	N° OSMOSE : 0199919, 0319431
Pilotage	Service rapporteur : DDT95	Maître d'ouvrage : Collectivités
Objectif principal	<input type="checkbox"/> protéger <input checked="" type="checkbox"/> restaurer <input type="checkbox"/> gérer <input type="checkbox"/> connaître <input type="checkbox"/> sensibiliser	Descriptif rapide : - Moulin de Fayel à Montreuil-sur-Epte - Ouvrages de l'usine de Bray-et-Lu Échéance : <input type="checkbox"/> P1 = 2022 <input type="checkbox"/> P2 = 2023 <input type="checkbox"/> P3 = 2024 <input type="checkbox"/> P4 = 2025 <input type="checkbox"/> P5 = 2026 <input checked="" type="checkbox"/> P6 = 2027
Masse d'eau	HR239-H3181000 - ru de Chaussy ; HR239-H3163000 - ru du Cudron ; FRHR239 - Epte	
Indicateur de réalisation	Phasage du projet et mise en chantier	